



Bouches pores BP 16

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 1 - 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1 Identificateur de produit : **Bouche pores BP16**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Usage du produit **Apprêt d'imprégnation pour béton ciré avant vitrification.**

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Raison social **Vone Industry sarl
11 ch. des Pontets**

Adresse e-mail
du responsable
de FDS **1212 Grand-Lancy
Tél. 022 794 90 94
info@voi.ch**

1.4 Numéro d'appel d'urgence.

Tox Info Suisse CH-8028 Zurich
+41(0)44 251 51 51 / Speed calling: 145

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le mélange n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP), mais il présente des risques spécifiques en raison de la présence de substance sensibilisantes et nocives pour l'environnement.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)



Mentions de danger :

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Mentions supplémentaires :

EUH208 : Contient 3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-méthyl- et 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone (3:1). Peut produire une réaction allergique.



Bouches pores BP 16

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 2 - 10

2.3 Autres dangers

Le mélange contient une substance sensibilisante pouvant provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Risque pour l'environnement en cas de rejet dans les milieux aquatiques.

Ne répond pas aux critères PBT (persistant, bioaccumulable et toxique) ou vPvB (très persistant et très bioaccumulable).

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges - Composition :

Description : Mélange des substances mentionnées à la suite avec additifs.

Nom chimique	CAS/EINECS	Concentration	Classification CLP	Indications de danger
Ethoxylated Tridecyl Alcohol Phosphate	9046-01-9	< 1,4 %	H315 : Provoque une irritation cutanée; H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H412 : Nocif pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3
3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-methyl-, mélange avec 2-methyl-3(2H)-isothiazolone	55965-84-9	< 0,0015 %	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques	Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 1
2-méthyl-4-isothiazol-3-one	2682-20-4	< 93,5 ppm	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée	Skin Sens. 1
1,2-Benzisothiazol-3-(2H)-one	2634-33-5	< 0,05 %	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques	Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1 Acute Tox. 2,

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

En cas de Contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau.
Enlever les vêtements contaminés.

En cas de Contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

En cas d'Inhalation : Transporter la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'Ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Se rincer la bouche à l'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.



Bouches pores BP 16

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 3 - 10

4.1. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau - Peut provoquer une allergie cutanée.

4.2. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatiques

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 **Moyens d'extinction appropriés** : Eau pulvérisée, mousse résistante aux alcools, poudre sèche, dioxyde de carbone.
- 5.2 **Dangers spécifiques** : Dégagement possible de fumées toxiques (oxydes de carbone, azote).
- 5.3 **Équipement de protection** : Porter un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1 **Précautions individuelles**, équipement de protection et procédures d'urgence
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés
(Se référer à la rubrique 8).

- 6.2. **Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

- 6.3. **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

- 6.4. **Référence à d'autres rubriques**

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

- 7.1. **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.



Bouches pores BP 16

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 4 - 10

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Craint le gel

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants, à l'abri de la lumière, à une température supérieur de 5 à maximum 35 degrés.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Aucun niveau d'exposition professionnelle n'a été défini pour le mélange dans son ensemble.

Cependant, des limites d'exposition spécifiques (DNEL) ont été établies pour certains composants du mélange et sont présentées dans le tableau ci-dessous.

8.1 Paramètres de contrôle

Substance	DNEL (mg/m ³ ou mg/kg/jour)	Exposition	Population	Effets
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	1.2 mg/m ³ (Inhalation, LT)	Systémique	Population générale	Long terme
	6.81 mg/m ³ (Inhalation, LT)	Systémique	Opérateurs	Long terme
	0.345 mg/kg/jour (Voie cutanée, LT)	Systémique	Opérateurs	Long terme
	0.966 mg/kg/jour (Voie cutanée, LT)	Systémique	Opérateurs	Long terme
5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one/2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	0.02 mg/m ³ (Inhalation, LT)	Local	Population générale	Long terme
	0.02 mg/m ³ (Inhalation, LT)	Local	Opérateurs	Long terme
	0.04 mg/m ³ (Inhalation, CT)	Local	Population générale	Court terme
	0.04 mg/m ³ (Inhalation, CT)	Local	Opérateurs	Court terme



Bouches pores BP 16

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 5 - 10

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques :

Assurer une ventilation adéquate, notamment en cas de formation d'aérosols ou de vapeurs.

Contrôle de l'exposition environnementale :

Empêcher tout déversement dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Équipements de protection individuelle:

Protection des yeux : Lunettes de sécurité.

Protection des mains : Gants résistants aux produits chimiques.

Protection respiratoire : Masque approprié en cas d'aérosols.

En cas de concentration élevée dans l'air, utiliser un appareil respiratoire filtrant conforme à la norme EN 149 (type FFP2).

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique :

Liquide visqueux

Couleur

Transparent

Odeur

Seuil olfactif > Non précisé.

Point/intervalle de fusion :

Point d'ébullition

Non précisé.

Point de congélation :

Non précisé.

Point/intervalle de congélation :

Non précisé.

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) :

Non précisé.

Méthode de détermination du point d'éclair :

Température d'auto-inflammation

Non applicable.

Point/intervalle d'auto-inflammation :

Non précisé.

Température de décomposition

Entre 5,5 et 8 (non dilué).

Point/intervalle de décomposition :

62 s (DIN 53211/4)

PH à 20 degrés

Viscosité cinématique à 20 ° C

Viscosité : Non précisé.

Méthode de détermination de la viscosité :

Solubilité

Diluable.

Hydrosolubilité :

Méthode de détermination de la solubilité dans l'eau :

Liposolubilité :

Non précisé.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau :

Non précisé.

Méthode de détermination du coefficient n-octanol/eau :

Pression de vapeur

Non concerné.

Pression de vapeur (50°C) :

Densité et/ou densité relative

1,0 g/cm³ (EN ISO 2811-1)

Densité :

Méthode de détermination de la densité :

Densité de vapeur relative

Non précisé.

Densité de vapeur :



Bouches pores BP 16

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 6 - 10

9.2 Autres informations

Teneur en composés organiques volatils (COV) : < 50 g/L (conforme aux réglementations locales).

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

le gel

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Les données disponibles ne montrent pas de toxicité aiguë significative pour le mélange aux concentrations déclarées.

Composants pertinents :

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (CAS 2634-33-5) : DL50 orale (rat) : 1020 mg/kg (toxicité modérée). CL50 inhalation (rat, 4h) : > 2.2 mg/L

5-chloro-2-méthyl-4-isothiazol-3-one/2-méthyl-4-isothiazol-3-one (3:1) (CAS 55965-84-9) :

DL50 orale (rat) : 53 mg/kg (très toxique). CL50 inhalation (rat, 4h) : 0.33 mg/L (très toxique).

Irritation cutanée :

Peut provoquer une irritation cutanée légère à modérée (présence de 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one). Les composants à faible concentration réduisent le risque d'irritation systémique.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Peut provoquer des lésions oculaires graves en raison de la présence de Ethoxylated Tridecyl Alcohol Phosphate et 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one.



Bouches pores BP 16

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 7 - 10

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Peut provoquer une sensibilisation cutanée (présence de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazol-3-one/2-méthyl-4-isothiazol-3-one et 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one).e)

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Les données disponibles n'indiquent pas de potentiel mutagène pour le mélange ou ses composants.

Cancérogénicité :

Aucune donnée ne montre que le produit ou ses composants sont cancérogènes aux concentrations déclarées.

Toxicité pour la reproduction :

Les données disponibles ne montrent pas d'effet sur la reproduction ou le développement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique :

Aucune donnée ne montre d'effet significatif pour une exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée :

Aucune donnée ne montre de toxicité pour une exposition répétée aux concentrations déclarées.

Danger par aspiration :

Le produit n'est pas classé comme présentant un danger d'aspiration.

11.2 Symptômes associés à l'exposition

Inhalation : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.

Contact cutané : Rougeurs, démangeaisons possibles chez les individus sensibilisés.

Contact oculaire : Lésions graves possibles, nécessitant une prise en charge immédiate.

Ingestion : Nausées, douleurs abdominales possibles.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance :

5-chloro-2-méthyl-4-isothiazol-3-one et 2-méthyl-4-isothiazol-3-one (3:1) : (CAS : 55965-84-9)

Toxicité aquatique aiguë : CL50 poissons (96 h) : 0,19 mg/L.

Toxicité aquatique chronique : CE50 daphnies (48 h) : 0,16 mg/L.

Classé H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one : (CAS : 2634-33-5)

Toxicité aquatique aiguë : CL50 poissons (96 h) : 1,3 mg/L.

Toxicité aquatique chronique : CE50 daphnies (48 h) : 0,93 mg/L.

Classé H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Ethoxylated Tridecyl Alcohol Phosphate (CAS : 9046-01-9)

Classé H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

5-chloro-2-méthyl-4-isothiazol-3-one et 2-méthyl-4-isothiazol-3-one (3:1)

Aucune donnée sur la dégradabilité rapide. La substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE

Biodégradable : Rapidement dégradable.



Bouches pores BP 16

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 8 - 10

12.3 Potentiel de bioaccumulation

5-chloro-2-méthyl-4-isothiazol-3-one et 2-méthyl-4-isothiazol-3-one (3:1)

Coefficient de partage octanol/eau (log Kow) : ≤ 0.71 (faible potentiel de bioaccumulation).

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE

Aucun potentiel significatif de bioaccumulation identifié.

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit est miscible dans l'eau et peut se disperser rapidement dans l'environnement aqueux.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants identifiés dans ce mélange ne répondent pas aux critères PBT (Persistants, Bioaccumulables et Toxiques) ou vPvB (très Persistants et très Bioaccumulables).

12.6 Autres effets néfastes

Peut contribuer à la toxicité aquatique dans des écosystèmes sensibles.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau.

Emballages contaminés : Éliminer les emballages vides ou partiellement remplis comme des déchets dangereux selon la législation locale.

Code déchet recommandé (Directive 2008/98/CE) : 08 01 11
(déchets de peintures ou vernis contenant des substances dangereuses).

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur



Bouches pores BP 16

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 9 - 10

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Conforme au Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP).
Directive 2008/98/CE relative aux déchets.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H301 : Toxique en cas d'ingestion.

H311 : Toxique par contact cutané.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Abbréviations et acronymes :

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

UFI : Identifiant unique de formulation.

STEL : Short-term exposure limit

TWA : Time Weighted Averages

VLE : Valeur Limite d'Exposition.

VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.



Bouches pores BP 16

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 10 - 10

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative